

BULLETIN MUNICIPAL

BARZUN est meurtri !!!

Le 21 juillet dernier, Barzun a été un des villages les plus touchés par la grêle puisque près de 90% d'entre-nous avons été sinistrés (toitures, bâtiments agricoles, cultures, véhicules, ...). De mémoire de Barzunais il faut remonter au 7 juillet 1936 pour constater un tel orage de grêle très localisé et aussi important. Dans les minutes qui ont suivi, l'élan de solidarité a fonctionné et dans la nuit, des groupes aidés d'une Entreprise locale qui a rappelé ses employés ont paré au plus pressé en posant ci-et là bâches et toiles, en colmatant tant bien que mal des trous. Le lendemain, le jour venu, la réalité nous est apparue plus désastreuse et dès 6h00 du matin le 22 juillet une cellule de crise était en place à la Mairie avec le ballet des Pompiers bénévoles de Pontacq et des environs qui ont ainsi fait plus de 170 interventions du mieux qu'ils ont pu et avec les moyens et les compétences qu'ils possédaient... Ils ont ainsi répondu, dans l'ordre chronologique, aux appels du « 18 » faits à PAU puis retransmis à la cellule de crise de la Mairie via la caserne de Pontacq.

«Pour les avoir côtoyés en permanence pendant 5 jours de cellule de crise, je leur tire un énorme coup de chapeau et adresse ma plus grande reconnaissance à ces pompiers bénévoles pour leur assistance aux Barzunais ! »

Il faut savoir que la plupart ont dormi à même le sol sur un matelas de fortune, ont quitté famille et emploi pendant plusieurs jours pour se consacrer à nos toitures, sachant que dans la vie civile leur métier est tout autre que couvreur...

Ma reconnaissance ira également à tous ceux qui ont apporté aide et soutien aux sinistrés, sont venus à la Mairie proposer leurs services pour préparer les repas des pompiers, les guider dans le village, nettoyer, etc..., au personnel communal qui s'est spontanément mis à notre disposition pendant leurs congés, aux artisans locaux ayant assuré un parfait relais avec la cellule de crise en colmatant des toits et en mettant à la disposition des pompiers un important stock d'ardoises et de tuiles pour boucher les trous dans les toitures quand cela était possible. Fort heureusement aucun blessé n'est à déplorer !

Je ne reviendrai pas sur la course aux bâches, sur le « ballet » des assureurs et des experts ! A ce jour certains n'ont toujours pas bâché leurs toits faute d'autorisation de leur expert, ce qui est un comble !!! Je ne puis que constater la « discrétion » de certaines assurances même si la période estivale est là, mais le rôle premier de ces organismes serait de nous soutenir moralement ne serait-ce que par un appel téléphonique d'un de leurs employés de cabinet. Ça commence enfin à bouger un peu ces jours-ci... Des sinistrés n'ont pas encore eu de visite d'Expert...!!!

Je me dois de vous faire part des dégâts subis par nos bâtiments communaux:

- **l'église** : toiture à refaire sauf la pointe du clocher, un vitrail dévasté, dégâts des eaux (fonts baptismaux, autels St Joseph et de la Vierge, voûte autel central), le bâchage trop coûteux a été refusé plusieurs fois par l'assurance. Une réparation sommaire et un bâchage partiel ont été réalisés.
- **La salle des sports** : à recouvrir ; toiture en amiante-ciment entièrement percée et fissurée, très fragilisée vu la surface ; a été colmatée, dégâts des eaux sur les murs, les gradins et le sol

- **Les vestiaires** : comme ci-dessus
- **Le Trinquet** : comme ci-dessus
- **La salle des jeunes et les douches trinquet** : comme ci-dessus
- **La cantine** : comme ci-dessus. Les employées communales et Bernard Tritsch ont déjà refait l'intérieur afin d'être utilisable pour la rentrée scolaire.
- **Les locaux techniques/garage** : toitures en amiante-ciment à refaire
- **Le logement « Ancienne école »** : dégâts aux toitures en ardoise
- **Le logement presbytère** : comme ci-dessus
- **La Mairie** : nombreux dégâts colmatés provisoirement. Toiture à refaire
- **Le lavoir rue du Poublan** : toiture à refaire
- **L'éclairage de la Place** : verres cassés
- **L'école** : toiture abîmée en plusieurs endroits, vitres cassées
- **Le logement école** : toiture abîmée et « velux » cassé

A ce jour les devis s'élèvent à plus de 300 000€. Vu la somme importante des sinistres et pour nous assister dans les démarches, la commune a demandé à un Expert d'Assuré de nous représenter auprès de l'Expert de l'assurance « GROUPAMA » qui assure tous nos biens communaux.

Depuis le 21/7/04, les salles de sport et du trinquet sont interdites d'accès et inutilisables jusqu'à la réalisation des travaux et le passage de la commission préfectorale de sécurité. Les Associations sont à la recherches de solutions pour continuer leur activité ailleurs qu'à Barzun. Les écoles ne pourront pas utiliser les salles pour le sport, la fête locale en janvier risque d'être incertaine.

Nos travaux dépendant d'une Collectivité, c'est le Code des Marchés Publics qui s'applique ce qui signifie qu'une fois les accords signés avec les assurances, la Commune ne peut réaliser les travaux qu'après une procédure réglementaire assez longue mais légale. Il faudra faire des Appels d'Offre avec des délais à respecter, faire jouer la concurrence comme pour construire un nouvel édifice !

Le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire a demandé la reconnaissance de la commune en « zone de catastrophe naturelle » mais cela est impossible vu que la grêle est un dommage « assurable » tout comme l'incendie, les dégâts des eaux, etc... *Seule l'assurance entre en jeu !* répond M. le Préfet et notre *demande ne remplit pas les conditions de recevabilité exigées par la loi.*

Je souhaite à tous beaucoup de courage et de quiétude pour effacer de tels soucis, de la persévérance auprès de nos assureurs respectifs pour régler individuellement les dossiers, ensuite viendra le temps des réparations qui ne pourront pas être faites du jour au lendemain !

Avec le Conseil Municipal et le secrétariat de Mairie, je reste à votre écoute pour toute aide dans la mesure de nos possibilités. La mairie dispose d'un Fax qui pourrait vous être utile dans le cadre de votre sinistre : (N° du fax : 05 59 53 53 02).

La vie municipale doit continuer !

Vous trouverez dans cette enveloppe divers documents vous concernant.

La rentrée scolaire arrive pour 41 élèves, une nouvelle maîtresse qui réside à Barzun remplacera Mme Schnell partie à Espoey après 14 années d'enseignement dans notre école. Bienvenue à l'école à Mme Magali Zuccarello !

A très bientôt

Maurice Minvielle